



**REPUBLIQUE DU NIGER**

**CEDEAO**



**FAO**

**APPUI À LA PREPARATION DU PLAN DE CONVERGENCE  
POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLES DES  
ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**RAPPORT PAYS. NIGER**  
*(Rapport Final)*

**Dr Amadou Seidou**

**T1.D76Es2289SnAYS. NIG SnAYS.**

***TABLE DES MATIERES***

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
1. INTRODUCTION.....	1

**Sigles et abréviations**

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEM	Accords Environnementaux Multilatéraux
ALG	Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako- Gourma
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement





- les sols minéraux bruts, couvrant plus de la moitié du territoire national ;
- les sols peu évolués (sols d'érosion peu évolués et sols d'apport peu évolués) ;
- les sols subarides, couvrant une grande partie du territoire national, très sensibles à l'érosion éolienne et de très faible fertilité ;
- les sols ferrugineux tropicaux, situés dans la partie méridionale du pays ;
- les sols hydro morphes, le long des cours d'eau, dans les vallées fossiles et sur les dépôts alluviaux ;
- les vertisols, très riches en éléments nutritifs.

La mise en valeur de ces ressources édaphiques permet d'identifier plusieurs zones agro écologiques (carte 2).

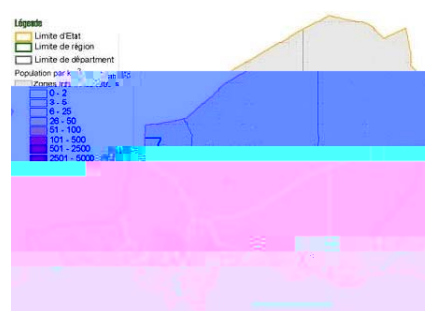
Carte 2. Zonage agro écologique MHE/LCD 2005



### ASPECTS SOCIO ECONOMIQUES

La population nigérienne connaît une forte croissance (3,3%) et atteint 14,2 millions d'habitants, en raison particulièrement d'un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) supérieur à 7 enfants par femme.

C'est une population jeune et avec une légère prédominance des femmes (50.14%). Elle est inégalement répartie, avec une forte pression dans la bande sud-ouest du pays (plus de 100 habitants au km<sup>2</sup> dans certains départements, contre une moyenne nationale de 8 habitants au Km<sup>2</sup>). Selon le milieu de résidence, on constate que plus de huit ménages nigériens sur dix (82.8%) vivent en milieu rural contre seulement 17.2 % en milieu urbain dont 1/5 dans la Communauté Urbaine de Niamey.



Carte 3. Répartition de la population, SIGNER, 2007

Au plan économique, le Niger est l'un des pays les plus pauvres avec un Indice de Développement Humain (IDH) de moins de 0,3. La situation macroéconomique (annexe 3) est peu performante (accroissement réel moyen de 1,9%). L'économie repose fortement sur le secteur rural (agriculture, élevage, forêts, faune et pêche) qui représente 41% du PIB et fournit 44% des recettes d'exportation. Le mode rural est le plus touché par la pauvreté dans une proportion de 66% ; la croissance annuelle du PIB agricole étant de l'ordre de 2%.

3.







espèces végétales (*Annona senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*) animales (*Varanus niloticus*, *Python regius*, *Struthio camelus*, ...); à l'artisanat avec la production de meubles (*Acacia seyal*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana*, ...), de tannin (*Acacia nilotica*, *Pterocarpus erinaceus*, ...), de cuirs de peaux (*Varanus exanthematicus*, *Python* et *Crocodylus niloticus*, ...) et de matériels aratoires ou de construction (*Acacia* Spp., *Borassus aethiopicum*, ...) ; à l'énergie (toutes les espèces ligneuses confondues) ; à la cosmétique (*Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, ...).

Cette valorisation des produits forestiers repose néanmoins sur des applications et/ou des pratiques de transformation sans véritables technologies à même de produire des valeurs ajoutées appréciables. Nonobstant cela, la commercialisation des produits forestiers offre dans ce contexte des alternatives d'adaptation (Hassane M. 2011) tout en relevant du secteur informel. A titre illustratif, l'exploitation de bois de chauffe génère environ 105 milliards de FCFA sur l'ensemble de la filière (BEIE, 2011).

Le commerce transfrontalier, en particulier, semble davantage se spécialiser sur un nombre restreint de produits dont il importe de prendre en compte dans le cadre du processus en cours. Aussi, les filières qui semblent les plus actives portent sur la gomme arabique, le miel, le rônier et depuis peu le charbon de bois. Seule la filière "gomme arabique" a fait véritablement l'objet d'attention par les pouvoirs publics (Maisharou et al. 2004). Elle est sans conteste le sous produit forestier non ligneux d'exportation le plus important tant dans la sous région (Nigeriafils, Crolière (BEdux p, Balr ilin ord00-1.1534670).

L'activité piscicole, au niveau des écosystèmes fluviaux, génère d'importants revenus. Au Niger, l'activité emploie, directement ou indirectement, quelques 50 000 individus pour des productions annuelles moyennes de l'ordre de 55 600 tonnes sur la période 1996 à 2009, équivalent ainsi à des chiffres d'affaires l'ordre de 56 milliards de Fcfa. L'exportation du poisson fumé, vers principalement

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SÉCHERESSES RÉCURRENTES**

Le changement climatique se caractérise en particulier par la faiblesse continue des hauteurs de pluies, les grands écarts thermiques de plus en plus enregistrés, l'accélération de l'évapotranspiration, l'accroissement de l'état d'aridité atmosphérique, l'augmentation des fréquences d'inondations, ... Les données sur les anomalies pluviométriques

**DÉGRADATION ET DÉPERDITION DES ECOSYSTÈMES NATURELS ET AGRO FORESTIERS**



dernière, appuyée par trois autres directions spécialisées, à savoir le BEEEI, le CNSEE et le CNSF, a pour mission de mettre en œuvre les politiques, stratégies, conventions et accords internationaux en matière de forêt, faune, pêche, aquaculture, apiculture et de préservation de l'environnement (art. 26



**MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET OPPORTUNITÉS NOUVELLES**

La mobilisation des ressources pour la gestion/conservation des écosystèmes naturels et des systèmes



démarrage (annexe 7). Le financement par les collectivités territoriales, notamment les communes, demeurent faibles (moins de 2% des budgets) et orientés essentiellement dans des actions comme la production des plants ; la distribution gratuite des plants aux populations ; les plantations d'alignement, d'ombrage et en bloc ; la restauration des terres dégradées. Aucune évaluation n'est cependant pas disponible sur l'effort financier des communes en matière de conservation/gestion des écosystèmes forestiers et des agrosystèmes.

Le secteur privé est très faiblement représenté (une seule société en matière d'exploitation de la gomme arabique en dehors des industries agroalimentaires)

Par ailleurs, le Niger connaît une forte croissance démographique (3,3%) qui présente un premier défi majeur au plan de l'efficacité économique des systèmes de productions rurales (la croissance annuelle du PIB agricole serait seulement de 2%) ; elle constitue de même un second défi en ce qui concerne la capacité des écosystèmes à satisfaire les besoins des populations.

#### **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DES POLITIQUES ET DES STRATÉGIES**

De façon générale, l'évolution de la politique forestière du Niger a permis de développer progressivement des approches et stratégies mieux adaptées en matière de gestion des ressources forestières. Par ailleurs, le Niger, depuis l'avènement de la CNUED, s'est engagé dans une dynamique d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de stratégies en matière d'environnement et de développement dont la SDR et la SDRP. Au niveau communautaire, un processus de prise en compte de l'ensemble des orientations dans des Plans Communaux de Développement est en cours.

Par ailleurs, la Constitution du Niger en son article 172 autorise de "conclure avec tout État africain des accords d'association ou de communauté emportant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine, ....."; elle accepte de même de "créer avec ces États des organismes intergouvernementaux de gestion commune, de coordination et, de libre coopération".

L'objet pourrait porter entre autres sur la coopération en matière de lutte contre les calamités naturelles - la mise en valeur des ressources naturelles - la préservation de l'environnement - la coopération en matière de gestion et des ressources hydrauliques.

De ce synopsis sur les conditions politiques et stratégiques actuelles, on peut aussi retenir les éléments

## **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DU CADRE INSTITUTIONNEL**

Le paysage institutionnel a connu une profonde mutation, ce depuis l'avènement de la démocratisation, puis de la décentralisation. Les nouvelles entités administratives constituent des cadres privilégiés devant favoriser la participation responsable de tous les acteurs concernés, en particulier celle des communautés et des collectivités locales, dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités.

Les forces du cadre institutionnel actuel résident aussi dans l'existence de plusieurs institutions tant nationales, bilatérale que sous régionales en faveur de la gestion des ressources naturelles. Elles reposent aussi pour l'essentiel sur des facteurs comme :

- l'existence d'auto encadrement local dans la plupart des communes en matière de GRN (Cofocom, Structures Locales de Gestion des ressources naturelles, ...) ainsi que d'un encadrement technique rapproché dans la plupart des communes ;
- l'existence de structures d'appui : CNSE, BEEEL, CNSF ;
- l'existence de nombreux acteurs locaux et de la société civile (OCB et ONG/AD ;
- l'existence des cadres et mécanismes nationaux et locaux de concertation ;
- le développement de partenariats vers une cogestion des ressources communes (en illustration, le mémorandum d'entente en faveur de la Réserve nationale de l'Aïr et du Ténééré).

- la redéfinition plus concise du rôle de l'État, garant de la préservation et de la mise en valeur durable et équilibrée des ressources en concertation avec les autres acteurs concernés;
- la prise en compte de la décentralisation en accordant aux collectivités territoriales une place centrale pour la gestion du patrimoine forestier : création de patrimoines forestiers communaux, appropriation privée des ressources forestières;
- la mise en place prévue d'une planification forestière nationale et l'élaboration d'outils opérationnels comme les Schémas d'Aménagement Foncier.

La législation relative aux ressources forestières présente cependant des imperfections et certaines insuffisances auxquelles il importe de remédier (PAFN, 2003). La véritable contrainte réside dans les obstacles à son application qui sont de divers ordres : technique, sociologique, culturel.

La méconnaissance et parfois l'absence de textes d'application (en exemple, la loi sur le régime forestier, la loi sur la décentralisation) sont des facteurs qui ne facilitent pas leur application. S'agissant des écosystèmes particuliers, ayant un statut spécifique, les faibles ordres : après absence d'indépendance

## 7. CONCLUSIONS / RECOMMANDATIONS

Afin d'asseoir le plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest, deux piliers semblent d'importance en dehors même des cadres politiques et institutionnels sous régionaux. Il s'agit du contexte socioéconomique et de la réalité biogéographique.

Du premier pilier, les valeurs culturelles sont tout d'abord communes dans les zones transfrontalières. Il s'agit en effet le plus souvent, des mêmes groupes dont les relations séculaires sont demeurées fortes malgré les frontières internationales. Davantage, il s'agit des mêmes modes traditionnels de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles, mais aussi de pratiques comparables en ce qui concerne les systèmes agraires de production.

D'un point de vue économique, le Niger partage avec ses voisins des marchés communs qui constituent des cadres privilégiés des transactions commerciales en matière notamment de valorisation et de commercialisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux.

La mise en réseau de ces marchés transfrontaliers soutenue par un système commun de suivi et d'information peut constituer un moyen d'intégration tout en renforçant les économies locales.

Du second pilier, le Niger partage une diversité d'écosystèmes forestiers avec les pays voisins. Il s'agit, en illustration, des écosystèmes sahélo sahariens partagés avec le Mali, la Libye et le Tchad ; des systèmes agro forestiers dans les zones transfrontalières entre le Niger, le Nigeria et le Burkina Faso ; des formations relativement mieux conservées comme la forêt transfrontalière entre le Niger et le Nigeria de Baban Rafi où migrent des éléphants ; des habitats fauniques classés comme le complexe des aires protégées du Parc W entre le Niger, le Bénin et le Burkina Faso ; des écosystèmes fluviaux partagés comme les bassins du Fleuve Niger (avec le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Nigeria) et du Lac Tchad (avec le Nigeria, le Tchad) ; des conti



## Documents consultés

- Amadou S. & Abassa I. 2010. Etat des lieux de la Réserve partielle de faune de Dosso  
BEIE. Bureau d'Etudes en Ingénierie pour l'Environnement. 2011. Plan forestier national, PFN - Niger 2011 – 2020, version provisoire.
- Cab/PM. 2003. Stratégie de développement rural
- Cab/PM. 2008. Stratégie Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté.
- CNEDD. 1998. Evaluation de la biodiversité biologique au Niger: éléments constitutifs de la biodiversité végétale
- CNEDD. 1998. Plan national de l'environnement pour un développement durable
- CNEDD. 2001. Rapport de synthèse de l'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements
- DFC-AP. 2010. Rapport annuel d'activités 2010 – Programmation 2011
- DFPP. 2004. Proposition de mise en place de zones cynégétiques pilotes de gestion villageoise au Niger
- DFPP. 2005. Conditions de faisabilité technique et financière de la création d'un observatoire et de la mise en place de mesures concrètes de conservation *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique
- DFPP. 2005. Etude sur les capacités qui existent dans les différentes institutions étatiques et de la société civile afin d'identifier les besoins en matière d'évaluation et de surveillance de la diversité biologique et des connaissances taxonomiques
- DFPP. 2005. Evaluation des besoins en renforcement des capacités en matière d'échange d'information sur la diversité biologique dans le cadre du CHM
- DFPP. 2005. Identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation *in-situ* et *ex-situ* d'utilisation durable de la diversité biologique
- DFPP. 2005. Problématique de la gestion de la faune au Niger
- DGEEF. 2010. Rapport annuel d'activités, 2010. Version provisoire
- DGEEF.2011. Rapport de l'atelier national de concertation nationale du Niger pour la préparation du Plan de Convergence pour la Gestion et l'Utilisation Durable des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest, Niamey du 12 au 13 avril 2011
- ECOPAS. 2008. Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du FAO. 2011. Situation des forêts du monde, 2011.
- Garba H. 2000. Les produits forestiers non ligneux au Niger. Connaissances actuelles et tendances.
- Garba M., 1998. Evaluation de la diversité biologique au Niger, thème : Inventaire de la flore et de la faune, sous thème : inventaire des usages des espèces.
- Hassane M. Souley. 2011. Evaluation des pratiques traditionnelles d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National du W du Niger. Thèse de Master. Université Senghor.
- Ibro A. & Assoumane G. 2009. Etudes des cas sur l'évaluation des forêts
- INS – Niger. 2010. Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.
- IREC-Niger. 2006. Etude des aspects institutionnels et juridiques du secteur forestier au Niger
- Maisharou A. Hassane M. 2004: Etudes filières gomme arabique dans les zones de production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.
- MHE/LCD 2005. Plan d'action à moyen terme 2006- 2011 sur l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
- MHE/LCD. 2005. Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification. Contexte général. Cadre stratégique et opérationnel.
- PAC : 2001 : Etude sur l'analyse du cadre institutionnel et juridique régissant la gestion intégrée des écosystèmes au Niger et propositions d'appui pour le renforcement dans l'optique d'une gestion décentralisée, incitative, durable et intégrée.
- PAFN. 2003. Cadre réglementaire et fiscal relatif à la gestion des ressources naturelles et forestières, rapport de consultation ;
- RN/MHE-LCD. 2004. Sous Programme Pêche et Aquaculture, Niger
- Saadou M. 2005 : Rapport sur l'état de l'environnement au Niger
- SP/CR. 2008. Code rural. L-3(nt és00004 Tc.001 TwtuatiogG- 2009. Et)497' m4crMOA(on conc2à643cu)3.8(s)1vTJ0u

**Annexes**

## Annexe 1. Extrait des TDRs de la consultation nationale

Sous la supervision générale du Coordonnateur Sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest et de la Direction de l'Environnement de la CEDEAO, et la supervision technique de l'équipe de coordination du projet, le consultant devra :





CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable/Points focaux CCD, CDB, CCC	M. Amadou Souley/Secrétaire Exécutif	cnedd.gouv.ne	biocnedd@intnet.ne	20722529/90500695
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts	Dr KImba Hassane/Directeur	---	beeei@intnet.ne	20724169/96969355
<b>Etablissements de recherche et de formation</b>					
CRESA/UAM	Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture/Université Abdou Moumouni	Pr. Abdourahamane/Balla Coordonnateur scientifique et pédagogique	uam.refr.ne	<a href="mailto:cresani@refer.ni">cresani@refer.ni</a> <a href="mailto:goga@refer.ni">goga@refer.ni</a>	20315942/94281647/96271044
AGRHYMET	Centre d'Agriculture, d'Hydrologie et de Météorologie	Dr Seydou B. Traoré/Coordonnateur scientifique	agrhy.net	<a href="mailto:s.traore@agrhy.net">s.traore@agrhy.net</a> <a href="mailto:seydou_traore@yahoo.com">seydou_traore@yahoo.com</a>	20315316/96961562
INRAN	Institut National de Recherches Agronomiques du Niger	DR Mall M. Aboubacar/Directeur scientifique	inran.refr.ne	inran@intnet.ne	20725389/96472166
<b>Institutions régionales et internationales</b>					
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation, Niger	Dr Amadou Saley/Chargé de Bureau	fao.org	<a href="mailto:fao-ne@fao.org">fao-ne@fao.org</a> <a href="mailto:Amadou.Saley@fao.org">Amadou.Saley@fao.org</a>	20723362/20722962/96965190
CMNNC	Commission Mixte Nigéro Nigériane de Coopération	M. Ousseini S. Rafi/Directeur des Affaires Economiques/Expert PGIE NN	nnjc.net	<a href="mailto:nnjc@intnet.ne">nnjc@intnet.ne</a> <a href="mailto:jointcom@intnet.ne">jointcom@intnet.ne</a>	20722971/96966739
ABN	Autorité du Bassin du Niger	M. Abdou Guer/Directeur Technique – Seydou Seyni/Coordonnateur PLC	abn.ne	<a href="mailto:sec-executif@abn.ne">sec-executif@abn.ne</a> <a href="mailto:a.guero@abn.ne">a.guero@abn.ne</a>	20315239/96994610
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie	M. Alassane Diallo André/Directeur Général	acmad.ne acmad.org	<a href="mailto:dgacmad@acmad.ne">dgacmad@acmad.ne</a>	20734992
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement, Nigger	Elhadji Mahamane M. Lawali/Chargé de programme énergie et environnement	undp.org pnud.ne	<a href="mailto:mahamane.lawali@undp.org">mahamane.lawali@undp.org</a>	20732109/96139474
<b>Secteur privé</b>					
CPI/CCIA	Centre de Promotion des Investissements/Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	M. Daouda Moussa/Directeur	investir-au-niger.org		

SNGE	Société Nigérienne de Gestion de l'Environnement	M. Oumarou Toumani/Directeur Général	---	---	20722495/96598440
<b>Société civile : ONGs et Organisations Paysannes</b>					

AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger	M. Dangui Amadou/Responsable services sociaux de base/chargé des relations - M. Harouna Abarchi/Responsable Pastoralisme et en environnele6.76656e260ès8(t)7.6( )TJ14.9701t
------	--	---

Annexe 3. Indicateurs macroéconomiques de 2005 à 2008 (source : INS. 2009)

Libellés	2005	2006	2007	2008
	<b>Population et revenus</b>			
Population totale (en 1000 habitants)	12,629	13,046	13,477	13,921
Taux d'accroissement démographique (en %)	3.3	3.3	3.3	3.3
Taux de croissance du PIB réel (en %)	7.4	5.8	3.3	5.9
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,777.0	1,906.8	2,035.4	2,333.1
PIB nominal par habitant (en milliers CFA)	140.7	146.2	151.0	167.6
Accroissement du PIB réel par tête (en %)	4.9	2.4	0.0	2.5
Part de la masse salariale dans la VA (en %)	17.0	17.7	17.1	16.5
Taux d'épargne intérieure brute (en %)	10.7	12.1	10.9	11.3
Taux d'investissement (en %)	23.1	23.6	23.6	26.3
Consommation privée en % du PIB	72.4	71.8	72.2	71.5
Part de l'informel dans le PIB (en %)	72.6	72.1	69.5	70.7





		2	Detarium microcarpum	Fr, gr	F	S	N
		2	Parkinsonia aculeatum	Fr, gr	A, P	S	N
		2	Piliostigma reticulatum	Fr, gr	F, P, A	S	N
		1	Tamarindus indica	Fr, fe, gr	F, P, A	S	N, T
		2	Maerua angolensis	Fr	F	S	N
		2	Maerua crassifolia	Fr	F	S	N
		2	Combretum nigricans	Go	F	S	N
		2	Diospyros mespiliformis	Fr	F	S	N
		2	Strychnos spinosus	Fr	F	S	N
		3	Tapinanthus globiferus	Fl	F	S	N
		1	Acacia Laeta	Go	F	S	N
		2	Acacia raddiana	Go, gr	F	S	N, T
		1	Acacia senegal	Go	F, P	S, C	T
		1	Acacia seyal	Go	F, P	S, C	N, T
		2	Acacia sieberiana	Go	F	S	N
		2	Parkia biglobosa	Fr, fl, gr	F, P, A	S	N
		2	Ficus gnaphalocarpa	Fr	F, P, A	S	N
		2	Ficus ingens	Fr	F, P, A	S	N
		2	Ficus thonningii	Fr	F, P, A	S	N
		1	Moringa oleifera	Fe	P, A	C	N
		2	Ximenia americana	Fr	F	S	N
		2	Ziziphus mauritiana	Fr	F, P	S	N
		2	Ziziphus spinachristi	Fr	F, P	S	N
		1	Butyrospermum paradoxum	Fr	F, A	S	N
		2	Vitex doniana	Fr, fe	F	S	N
	<b>Fourrage</b>	2	Sclerocarya birrea	Fe	F	S	N
		1	Borassus aethiopium	Fl, fe	F, P, A	S, C	N
		2	Hyphaene thebaica	Fe, fl	F, A	S	N
		2	Calotropis procera	Fe, fr, fl	F, A	S	N
		2	Balanites aegyptiaca	Fe, fr	F	S	N
		2	Adansonia digitata	Fe, ec	F, P, A	S, C	N
		2	Commiphora sp	Fe	F	S	N
		2	Bauhinia rufescens	Fe	F, A	S	N
		2	Piliostigma reticulatum	Fe, fr	F, A	S	N
		2	Cassia mimosoides	Fe	F, P	S	N
		2	Cassia italica	Fe, fr	F	S	N
		2	Daniellis oliveri	Fe, fr	F	S	N
		2	Parkinsonia aculeata	Fe, fr	P, A	S	N
		2	Maerua crassifolia	Fe	F	S	N

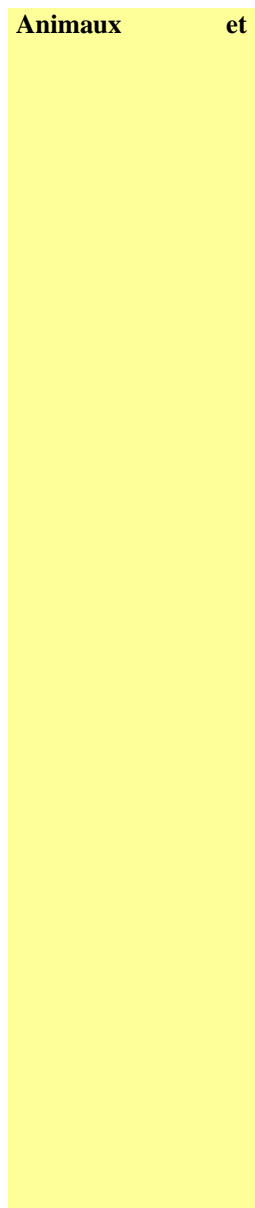




	2	<i>Euphorbia balsamifera</i>	Fe	F, A	S	N
	2	<i>Euphorbia hirta</i>	Fe	F	S	N
	2	<i>Lawsonia inermis</i>	R, fe	F	S	N
	1	<i>Azadirachta indica</i>	Fe, fr	P, A	C	N
	1	<i>Khaya senegalensis</i>	Ec, fe	F, P	S	N
	1	<i>Acacia nilotica</i>	Fe, fr	F, A	S	N
	2	<i>Acacia raddiana</i>	Ti	F	S	N
	2	<i>Albizia chevalieri</i>	Ti, fe	F	S	N
	2	<i>Dichrostachys cinerea</i>	Ti, fe	F	S	N
	2	<i>Entada africana</i>	Fe	F	S	N
	2	<i>Mimosa pigra</i>	Fe, fr	F	S	N
	2	<i>Prosopis africana</i>	Ti, fe	F	S	N
	2	<i>Ficus dekdekana</i>	Ti	F, A	S	N
	2	<i>Ximenia americana</i>	Ti, fe	F	S	N
	2	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ti	F	S	N
	2	<i>Mitragyna inermis</i>	Ti, fe	F	S	N
	1	<i>Butyrospermum paradoxum</i>	Ti	F, A	S	N

		2	Terminalia avicennioides
		1	Balanites aegyptiaca
		2	Bombax costatum
		2	Detarium microcarpum
		1	
		2	
		2	
		2	
		2	
		2	

**Animaux et**



		2	Varanus exanthematicus	Ae	F, A	S	N, T
		2	Geochelone sulcata	Ae	F	S	N, T
		1	Python sebea	Ae	F	S	N, T
	<b>Miel, cire</b>	1	Polistes sp	miel, cire	F, A	S	N, T
	<b>Gibier</b>	1	Gazelle rufifrons	Ae	F	S	N, T
		1	Gazelle dorcas	Ae	F	S	N, T
		2	Lepus capensis	Ae	F	S	N
		2	Xerus erythropus	Ae	F	S	N, T
		1	Phacochoerus aethiopicus	Ae	F	S	N, T
		1	Cyncerus caffer	Ae	F	S	N, T
		1	Hippotragus equinus	Ae	F	S	N, T
		1	Kobus defassa	Ae	F	S	N, T
		1	Adenota kob	Ae	F	S	N, T
		1	Tragelaphus scriptus	Ae	F	S	N, T
		1	Sylvicapra grimmia	Ae	F	S	N, T
		1	Ourebia ourebi	Ae	F	S	N, T
		1	Alcelaphus buselaphus	Ae	F	S	N, T
		1	Francolinus albo	Ae	F	S	N, T
		2	Ptilopachus petrosus	Ae	F	S	N
		1	Numida melagris	Ae	F	S	N, T
		1	Psittacus erithacus	Ae	F	S	N, T
		1	Otis arabs	Ae	F	S	N, T
		2	Oena capensis	Ae	F, A	S	N
		2	Streptopelia vinacea	Ae	F, A	S	N
		2	Columba guinea	Ae	F, A	S	N

		1	
		2	
		2	
		2	

		1	Kobus ellipsiprymnus	C	F	S	N, T
		1	Addax nasomaculatus	C	F	S	N, T
		1	Hyppotragus equinus	C	F	S	N, T
		2	Oryx dammah	C	F	S	N, T
		1	Loxodonta africana	C	F	S	N, T

## Annexe 6. Liste synoptique de Conventions, Accords, Traités

	<i>Objectif</i>	<i>Date et lieu d'adoption</i>	<i>Date de ratification par le Niger</i>
<b>1. Convention internationale pour la protection des végétaux</b>	Maintenir et intensifier la coopération internationale pour lutter contre les parasites et les maladies des plantes et des produits végétaux et pour empêcher leur introduction et leur propagation au-delà des frontières nationales	06.12.1951 Rome	04.06.1985
<b>2. Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du Sahara</b>	Empêcher l'introduction des maladies, insectes nuisibles et autres ennemis des végétaux dans les régions de l'Afrique situées au Sud du Sahara, les éliminer ou les combattre lorsqu'ils sont présents dans cette région et empêcher la propagation	29.07.1954	17.10.1961
<b>3. Convention de l'organisation contre le criquet migrant africain</b>	Mener, sur le plan international, une lutte préventive contre le criquet		

icer m3.5(a)1.8(di)3.5(es de)7.8(s pl)u5

<i>oiseaux d'eau dite « Convention Ramsar »</i>	2°) Encourager ses adhérents à désigner et à protéger des zones humides par l'inclusion de ces sites sur une liste des zones humides maintenue par la convention (dans ce contexte, le Niger a nommé le Parc National du « W » comme site « Ramsar »	Ramsar (Iran) 21.12.1975	
8. <i>Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leurs sous-sols</i>	Exclure de la course aux armements le fond des mers et des océans ainsi que leurs sous-sols, comme étape vers le désarmement, l'atténuation des tensions internationales et le maintien de la paix mondiale	<del>16.02.1971</del> Londres, Moscou, Washington 18.05.1972	18.05.1972
9. <i>Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et leur</i>	Eliminer l'utilisation d'armes biologiques et en interdire la mise au point comme mesures en vue du désarmement général pour le bien de l'humanité entière	10.04.1972 Londres, Moscou, Washington 26.03.1975	

	comme habitats de la sauvagine		01.10.1986	
17.	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les effets négatifs des activités humaines industrielles, s</li> <li>d'émissions diverses dans l'atmosphères</li> <li>- Elaborer des instruments légapour faire face à la menace</li> <li>changement climatique et de la variabilité du climat</li> </ul>	11.06.1992	25.07.1995
			Signature à Rio	
			24.03.1994	
18.	Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la coopération internationale et régionale entre les Eta</li> <li>organisations intergouvernementalessecteur non gouvernemental ;</li> <li>Signature à Rio</li> <li>fins de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durab</li> <li>ses éléments</li> <li>- Assurer des ressources financières nouvelles et additionnelles ains</li> <li>accès satisfaisant aux techniques pertinentes, afin d'influer sensiblement</li> <li>les mesures par lesquelles le monde sera à même de s'atta</li> <li>l'appauvrissement de la diversité biologique</li> </ul>	11.06.1992	25.07.1995
19.	Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation viable des terres le développement durable dans</li> <li>pays touchés par la désertification et la sécheresse, en éliminant la p</li> <li>et en garantissant la sécurité alimentaire et énergétique, la croissa</li> <li>économique et la stabilité des ressources financières</li> </ul>	Adoptée à Paris le 17.06.1994	Signée par le Niger le 14.10.1994 à Paris, ratifiée le 19.01.1996
20.	Convention de Rotterdam sur la procédure de			





---

riveraines).

---

C 3 : Renforcement des capacités  
institutionnelles et  
C 4 : Gestion du programme.

<b>Programme MIKE (P. MIKE)</b>	Mettre en place d'un système de suivi de l'abattage illicite d'éléphants	C1. Détermination des tendances réelles de l'abattage illicite d'éléphants C2. Détermination de l'évolution des tendances avec le temps C3. Détermination des causes de cette évolution dans le temps C4. Analyse des informations obtenues
---------------------------------	--	--

		enquêtes de terrain et constituer une base de données phytosanitaire au niveau des trois pays sur les ennemis des végétaux et les denrées stockées et leur impact sur l'environnement.						
<b>Projet Santé du Sol (SHP) Micro dose composante Niger</b>								

	organisations pastorales des pays de la CEDEAO et entamer une planification pluriannuelle des actions transversales en élevage	pastorales comme interlocutrices auprès des pouvoirs publics C 3 : appropriation par les populations pastorales des textes régionaux régissant le secteur de l'élevage						
<b>Projet de Développement de l'Elevage dans la région du Liptako Gourma (PDERLG)</b>	Contribuer au développement intégré et global en assurant la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus pour maintenir et garantir la durabilité de la sécurité alimentaire dans la région LG.	C 1 : Contribuer à la formation des producteurs, à la réalisation des infrastructures de santé et de production animales ; C 2 : Mettre en place un système de gestion rationnelle des espaces pastoraux ; C 3 : Contribuer au désenclavement de la région par la réalisation d'infrastructures routières ; C 4 : Améliorer le revenu des éleveurs et contribuer à l'autosuffisance alimentaire à travers une valorisation des productions						

**FBPP/GLO/002/BEL**  
Capitalisation des outils en  
matière de bonne pratique  
et genre

Capitaliser et de diffuser les savoirs validés





- capitaliser l'état des connaissances sur les ressources forestières et constituer des bases de données documentaires et cartographiques dynamiques ;
  - mettre en place de programmes de recherche et de formation, pour la connaissance approfondie (taxonomie) et l'inventaire des éléments de biodiversité ;
  - entreprendre des actions de recherche pour mieux maîtriser la sylviculture des espèces forestières à haute valeur économique afin de promouvoir une production suffisante de PFNL à même d'intéresser le secteur privé ;
  - entreprendre le suivi des mouvements transfrontaliers de la faune sauvage et élaborer un cadre juridique approprié pour la protection/conservation des couloirs de migration ;
  - mettre en place des programmes de recherche appliquée et de suivi des principales espèces animales sauvages fortement menacées ;
  - déterminer le statut actuel des principales espèces fauniques pour asseoir des plans de conservation des habitats et des espèces.
- L'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels, des espaces agro forestiers et des systèmes de productions agraires face aux changements climatiques :
    - entreprendre des actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés et des agro systèmes (fertilité, enrichissement arboré en espèces disparues d'intérêt local, ..) ;
    - mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation des forêts à faible couverture végétale ;
    - adopter des mesures d'atténuation des effets des sécheresses et changements climatiques sur les productions rurales et les communautés de base ;
    - promouvoir le transfert de techniques et de technologies propres, dont les technologies d'économie de bois énergie, ainsi que de meilleures pratiques ;
    - promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables ;
    - améliorer durablement la productivité et les rendements des systèmes de productions agraires par notamment la mise à la disposition des producteurs des techniques et des technologies prometteuses ;
    - assurer la fluidité des informations relatives aux données météorologiques et aux changements climatiques ;
    - lutter contre la prolifération des espèces végétales envahissantes et/ou chercher les moyens de leur valorisation.
  - Le renforcement des économies locales et la création de conditions favorables aux investissements dans les facteurs de production :
    - promouvoir et développer de nouvelles alternatives économiques comme la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'installation de petites industries locales de transformations des produits agricoles et l'écotourisme ;
    - promouvoir la valorisation des sous produits forestiers, ligneux et non ligneux (prise en compte dans les politiques et stratégies, amélioration des connaissances, mise en place d'unités industrielles de transformation et de production, mise en place de structures et de cadres juridiques, études sur les filières, organisation des marchés,

- L'inversion des tendances à la dégradation des écosystèmes forestiers et des systèmes agro forestiers et restauration du capital productif des ressources naturelles afin de limiter les effets pervers nés de la transformation des paysages et de leur fragmentation :
  - classer des écosystèmes transfrontaliers d'intérêt écologique et socio économique avec des plans d'aménagement et de gestion communs ;
  - créer des zones de conservation intégrale de la diversité biologique en particulier des habitats spécifiques (terrestre et aquatique);
  - promouvoir l'établissement et le maintien de couloirs écologiques transfrontaliers (zones de migration des oiseaux, bassins fluviaux, continuum écologique, ... ) ;
  - mettre en place des schémas d'aménagement et de gestion participative des zones à statuts particuliers (forêts classées, enclaves pastorales, zones humides, ... ) ;
  - mettre en place des réseaux d'écosystèmes à statuts particuliers partagés et/ou transfrontaliers (parcs, réserves, enclaves pastorales, zones humides, concessions cynégétiques) avec les mesures institutionnelles, juridiques et méthodologiques appropriées ;
  - promouvoir le développement de la foresterie communautaire (agroforesterie, plantations économiques, arboretum, ceintures vertes, plantations d'ombrage et d'alignement, forêts communautaires, ...).
  
- L'amélioration des niveaux de conscience environnementale pour mieux diminuer les pressions et promouvoir l'adoption des meilleures pratiques :
  - mettre en œuvre des programmes en matière de sensibilisation et d'information reposant sur l'éducation environnementale de l'ensemble des composantes nationales et développer l'éducation environnementale dans les curriculums scolaires
  - promouvoir la mise en réseau de radios rurales pour la diffusion de meilleures pratiques et comme supports aux programmes de sensibilisation/information et éducation environnementale ;
  - développer des mécanismes de gestion rationnelle et durable des écosystèmes au niveau local (organiser des voyages d'échanges d'expériences entre les communautés, utiliser les canaux locaux de diffusion des informations sur les bonnes pratiques comme les rencontres et festivités communautaires, radio rurales, centres de formation paysanne, cadres locaux de concertation, site Web, ...publier en langue locale un recueil des expériences réussies sur les astuces et pratiques des terroirs, ... ) ;
  - identifier/appuyer les valeurs sociétales et culturelles favorables à la conservation des écosystèmes afin de les promouvoir ;
  - élaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints de suivi et de surveillance des pressions à caractère transfrontalier comme la transhumance, le braconnage, le commerce illégal des produits, les coupes abusives, les feux de brousse pour diminuer les pressions sur les ressources ;
  - mettre en place des mécanismes communautaires d'auto surveillance des écosystèmes forestiers (police forestière, cynégétique et piscicole) ;
  - promouvoir des mécanismes concertés de gestion durable de la faune sauvage, en garantissant la participation des populations locales en fonction des intérêts.

#### **RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE**

Au plan de la gouvernance, il est recommandé les actions ci-après :

En matière de politiques et de stratégies :

- La définition commune d'orientations politiques et stratégiques nationales, bilatérales et sous régionales dans les cadres globaux existants sur la gestion concertée des ressources communes :

- promouvoir des politiques sectorielles (politiques pastorales, politiques forestières et cynégétiques, politiques d'affectation et d'utilisation des terres, ...) et leur intégration au niveau régional ;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies coordonnées en matière de valorisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux ;
-

- moderniser les services par notamment la maîtrise des nouvelles technologies de communication ;
  - faciliter l'internalisation par les acteurs des orientations politiques et stratégiques lors de la formulation des programmes et projets.
- La mise en place de nouvelles structures et organes de gestion concertée des écosystèmes ainsi que de cadres appropriés de concertation
    - créer des cellules de communication afin de donner plus de visibilité aux activités des services ;
    - créer des services de statistiques au niveau des administrations déconcentrées ;
    - mettre en place des organes de gestion des écosystèmes particuliers ainsi que des structures techniques dans le domaine de la GDT ;
    - mettre en place des structures communes de cogestion des écosystèmes partagés et des ressources naturelles (par exemple la forêt de Banban Rafi, le Complexe d'aires protégées du W, les hydrosystèmes, ...) ;
    - mettre en place des plateformes thématiques de discussions et d'échanges (données sur les écosystèmes, pratiques et pressions, meilleures pratiques, ...).
  - Renforcement des capacités techniques d'intervention et de gestion des structures étatiques, de la société civile et des communautés locales :
    - réhabiliter les centres nationaux de formation et de recyclage des agents (Centre Forestier Djibo Mailafia de Torodi) ;
    - renforcer les capacités logistiques et matérielles favorables aux actions de conservation et de gestion ;
    - former les compétences nationales dans les domaines déficitaires (taxonomie, écotoxicologue, changements climatiques, biométrie, ...) ainsi que les compétences locales pour assurer l'auto encadrement des communautés de base ;
    -

- o promouvoir de nouveaux mécanismes de nature à reconnaître les organisations paysannes comme des véritables interlocutrices auprès des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers ;
- o favoriser des approches régionales de gestion concertées des écosystèmes forestiers partagés à l'image des expériences en cours en ce qui concerne le complexe d'aires protégées du W du Niger.

S'agissant du cadre juridique, il est recommandé

- L'élaboration et l'adoption de cadres juridiques sous régionaux harmonisés par l'ensemble des pays :
  - o harmoniser les textes législatifs et réglementaires des pays de la sous région en matière de forêts de faune et de normes environnementales ;
  - o formuler des textes de portée sous-régionale pour les ressources naturelles partagées (forêts, eau, faune) en mettant en adéquation ces textes avec les politiques et stratégies communes ;
  - o vulgariser et appliquer effectivement les mémorandums et accords actuels en matière de gestion des ressources transfrontalières ;
  - o promouvoir des accords bilatéraux en matière de gestion concertée des écosystèmes partagés.
- L'amélioration des rapports conflictuels entre les acteurs nationaux et sous régionaux
  - o Au niveau national, transfrontalier et/ou sous régional :
    - f* mettre en adéquation les textes avec les orientations politiques et stratégiques ;
    - f* populariser des principales conventions internationales et les stratégies nationales (PAMT, SDR, PAN/LCD/GRN, SNPA/pêche, SNPA/diversité biologique...) envers les agents de terrain et les élus locaux ;
    - f* diffusion de tous les textes du secteur (sous forme de recueils) au niveau régional, départemental et local (communes et postes forestiers) ;
    - f* organisation des ateliers de recyclage et d'échanges sur les nouveaux textes et leurs enjeux ;
    - f* renforcer et adapter les textes aux réalités contextuelles en ce qui concerne les écosystèmes à statuts particuliers (forêts classées, aires protégées, enclaves pastorales, zones humides, concessions cynégétiques, marchés ruraux).
  - o Au niveau des communautés de base transfrontalière
    - f* finaliser les textes portant transfert des forêts villageoises aménagées aux populations et clarifier le statut foncier des sites des plantations (ceintures vertes, sites CES/DRS ... ;
    - f* promouvoir des règles consensuelles de gestion des écosystèmes naturelles et des systèmes agro forestiers réhabilités ou non ;
    - f* appuyer à la mise en place d'ententes entre les communautés transfrontalières partageant des écosystèmes d'intérêt commun ;
    - f* encourager la délimitation des réserves foncières communales par les Communes ;
    - f* populariser les textes en langues nationales ;
    - f* identifier et évaluer les sources locales de conflits et proposer les mesures techniques et juridiques appropriées ;
    - f* mettre en œuvre les réglementations consensuelles locales ;
    - f* favoriser l'appropriation par les populations des textes régionaux harmonisés régissant les différents secteurs en matière de gestion des ressources naturelles.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, il est recommandé les actions ci-après :

